

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 19 août 2021 à compter de 19 h 00, à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse Francine Laroche en  
vidéoconférence

Madame la conseillère Handie Ladouceur

Messieurs les conseillers Pierre Gagné  
Ghislain Collin  
Alain Lampron

Sont absentes :

Mesdames les conseillères Liliane Viens-Deschatelets  
Josée Gougeon

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 0

\*\*\*\*\*

**VALIDATION DU QUORUM**

Quatre membres du conseil municipal étant présents, le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse ouvre la séance à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

2021-08-2889

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **CONSTATATION DU QUORUM**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
5. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

5.1 Avis de motion projet de règlement 314 concernant l'emprunt pour la réfection des chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin

5.2 Dépôt du projet de règlement 314 concernant l'emprunt pour la réfection des chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

2021-08-2890

**LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée extraordinaire, tel qu'il est prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

**ADOPTÉE**

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

2021-08-2891

**AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 314 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS H.-BONDU ET DU LAC-AU-FOIN**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Lampron que le projet de règlement numéro 314 qui s'intitule *Règlement décrétant une dépense de 4 781 199 \$ et un emprunt de 4 781 199 \$ pour la réfection du chemin H.-Bondu et du chemin du Lac-au-Foin* sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Lors de cette séance les citoyens seront entendus publiquement pour fin de consultation.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

2021-08-2892

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 314 CONCERNANT L'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS H.-BONDU ET DU LAC-AU-FOIN**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 19 août 2021 par le conseiller Alain Lampron;

EN CONSÉQUENCE, il est, par la présente, déposé par le conseiller Pierre Gagné, le projet du règlement numéro 314 concernant l'emprunt pour la réfection des chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin qui sera adopté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse demande au directeur général, monsieur Sylvain Langlais, s'il a reçu des questions en provenance du public. Ce dernier n'en a reçu aucune.

\*\*\*\*\*

2021-08-2893

**AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 15.

**ADOPTÉE**

---

Francine Laroche  
Mairesse

---

Sylvain Langlais  
Secrétaire-trésorier